

La République du Centre, 23 septembre 2014

ENVIRONNEMENT ■ Le contrat global Essonne amont 2014-2018 a été signé hier matin à Chilleurs-aux-Bois

Multiples actions pour préserver l'eau

Les acteurs de la gestion de l'eau du bassin Essonne amont, un territoire qui couvre l'essentiel du Filibertiais, ont contractualisé un programme d'actions pour 16,7 millions d'euros.

Philippe Baudouin, président de la communauté de communes du bassin Essonne amont, a déclaré que ce contrat global est un véritable tournant dans la gestion de l'eau. Il permettra de mieux protéger les captages et de réduire les pertes d'eau. Le contrat global est un véritable tournant dans la gestion de l'eau. Il permettra de mieux protéger les captages et de réduire les pertes d'eau.



Éric Méraud, technicien de rivière, fatigue des travaux réalisés sur l'Écluse.

Le premier objectif est de restaurer la qualité physique des cours d'eau et des milieux naturels. La réduction de l'impact de l'irrigation et de celui des élevages des zones de bassins est prioritaire. Le plan global part financiera le contrat (2,5 millions d'euros) couvrant l'opérationnel de la qualité des eaux superficielles. Plusieurs actions sont prévues : aménager des points noirs ou améliorer l'aménagement, agir sur les pollutions diffuses de la Daine, réfléchir sur l'impact des drainageurs, réduire l'impact des phytosanitaires.

Un contrat conclu entre quinze parties (les communes du bassin global Essonne amont 2014-2018) ont l'objectif de restaurer la qualité physique des cours d'eau et des milieux naturels.

L'équipement en matière d'assainissement amélioré

Le périmètre du contrat couvre 104 communes pour 27 200 habitants. Il regroupe dix masses d'eau superficielles, de leur source jusqu'à la limite du département, dont les principales sont l'Essonne, l'Yvette, la Bièvre

de et la Seine. 73 communes sont concernées, la quasi totalité étant située dans le Filibertiais. C'est donc fort logiquement et le syndicat de Paris-Brunoy-Oudain en Filibertiais qui va porter ce contrat, comme il l'a fait pour les deux précédents. Les deux premiers contrats ont permis l'émergence d'une dynamique des acteurs du territoire autour du bassin de l'Essonne et ont favorisé l'équipement des collectivités

en matière d'assainissement et d'eau potable, a été parfaitement respecté, souligne le directeur général de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, Michelle Bonhomme. 100 % des crédits engagés ont été utilisés. Le contrat actuel a été prouvé dans un temps court, mais est très intéressant. On voit une vraie implication. Le syndicat de Paris a eu l'idée de faire des zones humides latérales.

Le contrat global Essonne amont 2014-2018, les acteurs de la gestion de l'eau du bassin Essonne amont, un territoire qui couvre l'essentiel du Filibertiais, ont contractualisé un programme d'actions pour 16,7 millions d'euros.

SIGNATAIRES

Un contrat conclu entre quinze parties (les communes du bassin global Essonne amont 2014-2018) ont l'objectif de restaurer la qualité physique des cours d'eau et des milieux naturels.



CONTRACTUALISATION. Dix-huit communes partenaires ont signé dès ce mardi 23/09/2014.

Un exemple concret d'une réalisation

Hier matin, avant de signer le contrat global 2014-2018, les acteurs de la gestion de l'eau du bassin Essonne amont ont discuté de la mise en œuvre de la filière de traitement des eaux de la Daine à Sagry, à Philleux-la-Mulot. C'est à cet endroit qu'en 2011, d'une dynamique des acteurs du territoire autour du bassin de l'Essonne et ont favorisé l'équipement des collectivités

de, un évènement unique en cours de réalisation et une large expertise de fil (13 mètres), « C'était presque un canal », souligne Eric Méraud. Les conséquences pour le milieu naturel ont été importantes : une présence des habitants, l'investissement de la commune de Sagry, le soutien de zones humides latérales.

Un coût modeste En 2011, grâce au contrat global Essonne amont, et pour un coût modeste de 11 000 euros, nous avons décidé de reprendre le cours d'eau, avec une largeur de 3 ou 4 mètres, et de laisser faire la nature, explique Eric Méraud. Quand on a recréé le caractère alluvial, on a retrouvé les très belles lagunes... Les aquifères sont également rechargés. On peut désormais limiter les modes de crues - souligne le technicien de rivière. Depuis 2011, la rivière est pratiquement asséchée par un chenal d'écoulement. Une dynamique naturelle a été créée avec également une zone d'inondation et de dépôt. Enfin, les zones humides latérales sont revenues en état de période de hautes eaux. Des suivis scientifiques sont effectués chaque année.